



CAHIER DES CHARGES

Objet : Formation « Invasives » 2014

Maître d'ouvrage : Syndicat de Bassin de l'Elorn



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural:
l'Europe investit dans les zones rurales

1- Nature de la consultation

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn, dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'action du SAGE Elorn et du Document d'objectifs du site Natura 2000 Rivière Elorn souhaite poursuivre l'aide déjà apportée en 2013 aux Communes du territoire afin d'agir de manière efficace sur la limitation de l'expansion d'espèces invasives.

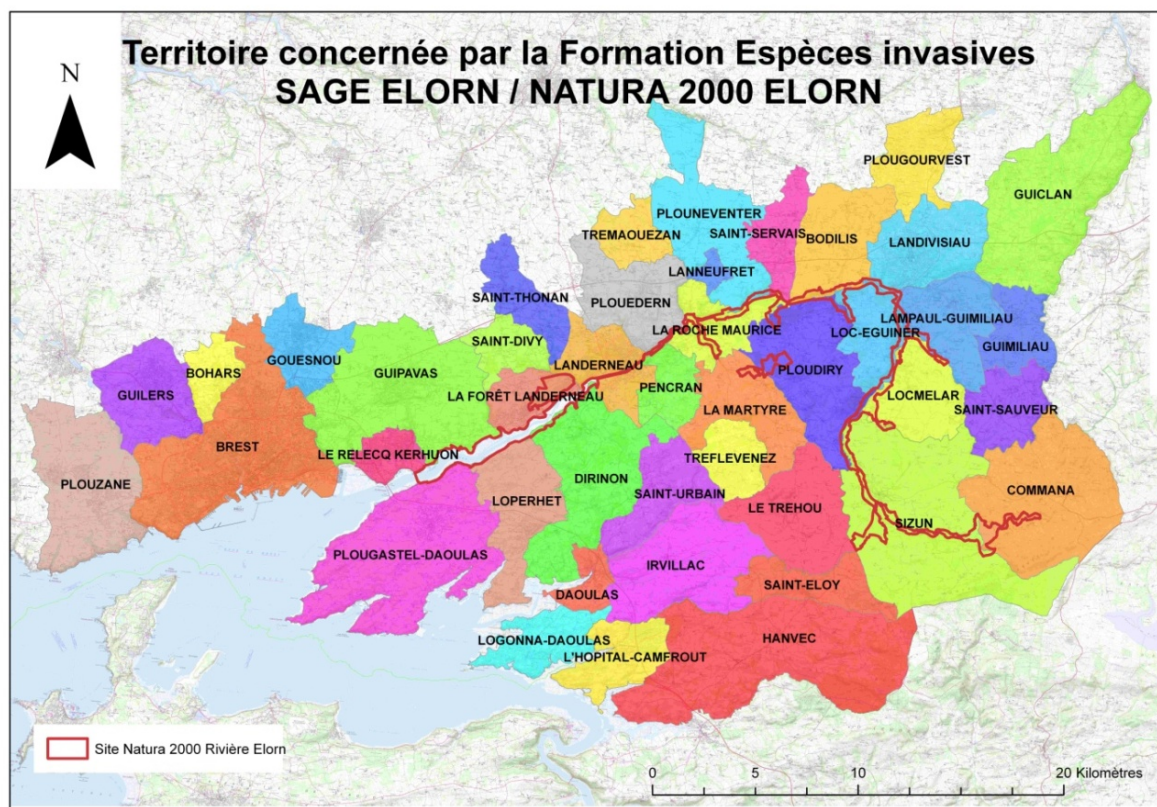
Le travail mené en 2013 a permis de lancer une dynamique auprès des services techniques des communes et des entreprises travaillant pour le compte de ces communes. 92 personnes ont suivi ce premier volet de formation à travers 5 journées de formation

Ce premier volet a permis d'apporter des premiers éléments de reconnaissance d'espèces et de techniques de gestion, des outils d'aides à la reconnaissance ainsi que des recommandations techniques. A ces documents, il a été également remis à chaque commune une carte IGN en format A2 reprenant les localisations connues pour 9 espèces exotiques envahissantes, reconnues comme posant un problème pour la biodiversité du Bassin versant de l'Elorn (Renouées, Rhododendron pontique, Laurier palme, Buddleia, Herbe de la pampa, Balsamine de l'Himalaya, Séneçon du cap, Jussies, Berce du Caucase, + Myriophylle du Brésil + Arbre aux faisans). Un livret de terrain, conçu sur la base d'échanges recueillis lors des journées de formation a également été remis.

En 2014, l'objectif est donc d'accompagner ce nouveau réseau de terrain, de maintenir le dynamisme lancé et d'accompagner la montée en compétence de ces personnes. La valorisation de leur travail doit être aussi permettre d'élargir la sensibilisation auprès d'un plus large public (population locale).

2- Localisation du secteur d'intervention et période

Les interventions recouvrent l'ensemble des communes intégrées au territoire du SAGE excepté les 8 communes de BMO (traitées à part), soit 34 communes.



3- Procédure de passation

Le marché se fait dans le cadre d'un Marché à procédure adaptée.

4- Contenu de la mission

La prestation demandée se décline en 4 parties :

PARTIE 1-Accompagnement individuel des communes – Aide à l'inventaire et intégration SIG des données

1-1 Poursuivre l'accompagnement individuel de chaque commune engagée en 2013 pour maintenir une dynamique de réalisation de l'inventaire des 8 espèces les plus présentes sur le territoire (22 communes + 1 syndicat regroupant 5 communes = 27 communes). Ces rencontres auprès de chaque service technique auront lieu au mois de juin puis au mois d'octobre. **Temps estimé 15 jours.**

1-2 Accompagner les communes non encore engagées dans la démarche en 2013 (5 communes). **Temps estimé 3 jours.**

1-3 Récupération des données pour alimenter la base de données SIG du Syndicat de bassin de l'Elorn. **Temps estimé 2 jours.**

PARTIE 2-Aide à la montée en compétence – Poursuite de l'aide à l'identification des espèces

2-1 Proposer une formation sur le terrain, de reconnaissance d'espèces en ciblant lors de la journée 2 à 3 sites du territoire rassemblant l'ensemble de ces espèces exotiques envahissantes. La formation se fera sur une ½ journée. 3 journées pourraient être nécessaires.

PARTIE 3- Accompagnement individuel des communes – Aide à l'élaboration et mise en place d'un plan de gestion

3-1 Accompagnement des communes engagées, dans l'élaboration de leur plan de gestion et début de mise en œuvre : secteurs prioritaires, secteurs où ne pas intervenir, définir les techniques à mettre en place en fonction de la vulnérabilité des secteurs (biodiversité, sécurité), du matériel des communes, du temps accordé. Ce travail se fera à partir du mois de septembre, de façon à ce que l'inventaire communal soit déjà bien avancé. **Temps estimé 15 jours.**

3-2 Intégration des plans de gestion dans le SIG du Syndicat de bassin de l'Elorn. **Temps estimé 4 jours.**

PARTIE 4- Sensibilisation et Diffusion des itinéraires techniques

4-1 En 2013, 5 entreprises locales de travaux agricoles ou espaces verts ont suivi la formation. Suite aux échanges lors de ces journées, il est ressorti un besoin d'accompagnement de ces structures dans leur travail sur le terrain pour ces communes. De plus, de nombreuses autres entreprises travaillant sur le territoire devront être contactées pour une première sensibilisation, ainsi que les entreprises faisant appel à ce type de structures pour l'entretien d'espaces verts. (Envoi des itinéraires techniques, explications...). Accompagnement et préparation des éléments : **Temps estimé 4 jours.**

4-2 Le travail auprès des collectivités devra aussi se centrer sur une aide à l'élaboration d'un cahier des charges proposant un itinéraire technique à associer aux appels d'offres et consultation. Un

travail sera également porté sur une liste de plantes locales à intégrer dans les dépôts de permis de construire. Un temps sera nécessaire pour élaborer ces documents adaptés aux communes. Enfin, il pourrait également être proposé aux collectivités de mettre en place des formations (de 2 heures par exemple) aux entreprises avant intervention sur leur commune pour comprendre le « plan de gestion » communale et repérage terrain invasives. Ces formations ne sont pas intégrées dans le programme 2014, il s'agit de préparer les collectivités à l'intégrer. Toutes ces démarches relevant essentiellement de la volonté des communes, un temps sera nécessaire pour expliquer l'intérêt de cette démarche aux collectivités. **Temps estimé 6 jours.**

5- Remise des offres

Les offres sont à remettre au Syndicat de Bassin de l'Elorn, Guern Ar Piquet, Ecopôle, 29460 Daoulas, pour le lundi 31 mars 2014.

6- Prix de la prestation

| Désignation | Détail de la prestation | Coût Journalier H.T. | Nb de jours | Coût Total H.T. | Description |
|--|--|----------------------|-------------|-----------------|---|
| PARTIE 1- Accompagnement individuel des communes – Aide à l'inventaire et intégration SIG des données | 1-1 Accompagnement individuel de chaque commune engagée en 2013 pour maintenir une dynamique de réalisation de l'inventaire des 8 espèces les plus présentes sur le territoire - 27 communes Ces rencontres auprès de chaque service technique auront lieu au mois de juin puis au mois d'octobre. Temps estimé sur le terrain 15 jours | | | | ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- |
| | 1-2 Accompagner les communes non encore engagées dans la démarche en 2013 (5 communes). Temps estimé sur le terrain 3 jours | | | | ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- |
| | 1-3 Récupération des données pour alimenter la base de données SIG du Syndicat de bassin de l'Elorn. Temps estimé 2 jours | | | | ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- |

Le nombre de jours de terrain sera adapté au fur et à mesure de l'avancement de la démarche, il pourra être revu à la baisse. La facturation sera réalisée en fonction des jours réellement dédiés à cette action.

| Désignation | Détail de la prestation | Coût Journalier H.T. Préparation Journées bureau | Nb de jours Préparation Journées bureau | Coût Journalier H.T. Rencontre sur le terrain | Nb de jours Rencontre sur le terrain | Coût Total H.T. | Description |
|---|--|--|---|---|--------------------------------------|-----------------|--|
| PARTIE 4 - Sensibilisation et Diffusion des itinéraires | 4-1 Accompagnement des entreprises locales de travaux agricoles ou espaces verts qui ont suivi la formation, dans leur travail sur le terrain pour ces communes. Prise de contact avec les entreprises travaillant sur le territoire. Accompagnement et préparation des éléments : Temps global estimé 4 jours. | | | | | | ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- |
| | 4-2 Elaboration de documents techniques pour les communes et explication de leur intérêt aux communes. Temps estimé 6 jours. | | | | | | ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- |

Le nombre de jours de terrain sera adapté au fur et à mesure de l'avancement de la démarche, il pourra être revu à la baisse. La facturation sera réalisée en fonction des jours réellement dédiés à cette action.